

A une époque où les choses nécessaires à la vie sont chères, comme actuellement, le client qui paie ou a la volonté de payer restreint ses dépenses; les articles sur lesquels l'épicier fait ses plus beaux profits, ceux qu'on pourrait presque appeler des articles de luxe ou de fantaisie, se vendent moins. Il ne reste guère que la vente des articles de premières nécessités qui ne laissent que peu ou pas de profits. La situation de l'épicier n'est donc pas brillante dans ces conditions, même s'il est payé.

L'épicier est lui-même, en bien des cas, le propre artisan de son malheur. Il gâche les prix; il les coupe au point de vendre parfois des marchandises au-dessous du prix coûtant.

Pourquoi un épicier vend-il du sucre au-dessous du prix d'achat? Pour attirer chez lui la clientèle du voisin. Le voisin ne tardera pas à le suivre dans la même voie et gâchera ensuite un autre article pour faire échec au premier. Le moins fort succombe à ce jeu et le survivant sort de la lutte écopé.

Ce n'est pas ainsi qu'on fait du commerce.

Tant que les épiciers ne se décideront pas à s'entendre pour ne plus vendre à perte ou sans profit, le commerce d'épicier ne fera que végéter.

L'Association des Epiciers de Montréal devrait envisager la question de face et mettre fin aux causes qui font la ruine ou le désavantage de leur commerce.

LES FALSIFICATIONS

Le gouvernement, comme nos lecteurs le savent, fait prélever des échantillons de produits alimentaires dans le commerce et les fait analyser par les chimistes officiels dans le but de découvrir les falsifications. Dernièrement on a publié le résultat sommaire des analyses de confitures et gelées et de poivres. La proportion des produits reconnus purs est loin d'être satisfaisante, comme l'indiquent les chiffres suivants:

Sur 98 échantillons de gelées et confitures, 33 seulement ont été reconnus purs; 65 contenaient du glucose, 29 renfermaient des teintures et 15 des préservatifs.

L'analyse des poivres a démontré que 47.5 pour cent de ces poivres étaient falsifiés et 40.7 pour cent étaient purs. le reste était douteux.

On sait que le gouvernement a témoigné de sa volonté de faire observer la loi relative aux adultérations des produits alimentaires, drogues, etc... Jusqu'à présent les falsificateurs ont pu opérer à peu près impunément. Il est temps que des mesures rigoureuses soient prises pour enrayer le mal.

Dans la falsification il entre parfois des produits absolument nuisibles; la

santé publique exige que les falsificateurs qui ne reculent pas devant l'emploi de ces substances en vue d'augmenter leurs bénéfices, soient poursuivis et condamnés comme des criminels, ennemis de la société.

Les falsificateurs qui, sans employer des matières nuisibles à la santé, diminuent la valeur d'un produit par l'adjonction de substances étrangères et d'un prix moins élevé que le produit pur, trompent leurs clients et portent préjudice au commerce honnête. Leur industrie doit cesser.

Un produit doit être vendu pour ce qu'il est réellement et n'être vendu qu'à son état de pureté réelle.

Quand l'usage et les nécessités du commerce exigent un mélange de produits, les proportions du mélange devraient être obligatoirement indiquées afin qu'il ne puisse pas y avoir fraude sur la qualité de la marchandise vendue.

Le commerce et les consommateurs ont besoin d'être protégés et nous avons confiance que le gouvernement tiendra la main à ce que la loi contre les falsifications soit observée dans toute sa rigueur.

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE.

Les prochaines élections.

Les voyageurs de commerce commencent dès maintenant à s'occuper activement des élections des officiers de leur Association qui auront lieu au mois de Décembre. Les nominations pour les charges diverses seront faites au mois de Novembre.

Jusqu'à présent deux candidatures paraissent se dessiner nettement.

Ce sont celles de M. Fred. L. Cains, de la maison Brophy, Cains & Co. Ltd. pour la présidence et celle de M. E. D. Marceau, chef de la maison du même nom, pour la vice-présidence.

Si nous en jugeons d'après les apparences actuelles, il semble plus que probable que ces deux messieurs seront élus sans opposition.

Le choix des membres de l'Association s'exercerait difficilement sur des personnes plus qualifiées que les deux candidats actuels.

M. Fred. L. Cains est une des figures les plus connues et les plus sympathiques du commerce de la marchandise sèche en gros. On peut dire de lui qu'il ne compte que des amis, aussi bien parmi ses confrères du commerce de gros que parmi les marchands détailliers de la métropole et de la province.

M. Cains fait partie de la Dominion Commercial Travellers' Association depuis 25 ans; aux dernières élections il a été réélu trésorier par acclamation.

En dehors de son commerce, M. Cains fait partie de nombreuses organisations

sociales de Montréal. Il est membre à vie du M. A. A. A., membre du Montreal Golf Club, de l'Outremont Golf Club, du Club St-James et du Canada Club.

Pour donner une idée de la considération dont jouit M. Cains, nous citerons les noms de quelques-unes des personnes qui ont signé la requête le priant de poser sa candidature à la pré-



FRED L. CAINS

sidence de l'Association des Voyageurs de Commerce.

Comme on le verra, toutes les branches du commerce sont représentées dans la liste ainsi que toutes les nationalités.

H. Laporte, maire de Montréal; C. C. Ballantyne, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens; D. Law, de Law, Young & Co.; Alphonse Racine; A. O. Morin; James Davidson, président de la Thos. Davidson Mfg Co. Ltd; J. H. Magor, S. B. Townsend; A. G. Gardner, de M.M. J. M. Douglas & Co.; James G. Lewis, de Lewis Bros Ltd; H. Wener, de la Montreal Waterproof Clothing Co.; Thos. L. Paton, Léon Rolland, de M.M. J. B. Rolland & Fils; W. E. Hayes, de la maison Alf. Eaves; Ludger Gravel, Chas. A. Prévost, F. X. D. de Grandpré, Harris Vineberg, Allan J. Hart; G. S. Cleghorn, de la W. R. Brock Co. Ltd; Fred Dugan, de Lyman Sons; W. Michaels, de Grandas & Co.; Albert Hudon, de M.M. Hudon & Orsali; L. O. Demers, de Demers, Fletcher & Co.; J. F. L. Dubreuil, de la D. McCall Co. Ltd; B. O. Béland, H. S. Arnold, de N. Y. Silk Waist Co.; H. Heler; F. Lamalige, de Gault Bros; Fred Birks, de Belding Paul & Co.; W. Lespérance, de Liddell & Lespérance.

ASSOCIATION EN PERSPECTIVE

Nous apprenons que les principaux marchands de détail de ferronneries sont à la veille de s'organiser en association et que, dans ce but, ils se réuniront dans les premiers jours du mois d'Octobre.